



Déclaration liminaire Comité technique ministériel

4 février 2020

Monsieur le Président,

La bascule au RIFSEEP des IAE et des TSMA n'aura lieu finalement qu'en mai. Il a été assuré que le rattrapage pour les agents dont le classement de poste est supérieur se fera convenablement et surtout que les agents sur un poste « déclassé » profiteront bien du mécanisme de garantie dès la paye du mois de bascule.

Mais sera-t-il effectif et opérationnel techniquement, car il est indispensable d'éviter tout retard de rémunération qui générerait rapidement des réclamations ? Les nombreux dysfonctionnements observés à la suite de la mise en œuvre de RenoIRH, notamment sur le paiement des primes, ne nous rassurent pas.

Rappelons que toutes les catégories d'agents du ministère souffrent du gel du point d'indice depuis février 2017, et qu'un problème de versement fragiliserait les plus précaires.

Les entretiens professionnels vont par ailleurs se dérouler ces prochaines semaines dans un calendrier proche de la notification du groupe RIFSEEP pour les corps techniques.

Une grande partie de l'entretien professionnel, moment d'échange privilégié entre un agent et son supérieur hiérarchique, risque donc d'être bouleversé par des considérations sur le classement des postes.

Des recours pour réviser des classements jugés décevants sont à attendre. Malgré les ouvertures proposées par l'administration pour valoriser une partie des TSMA dont l'expérience est reconnue et ceux occupant des fonctions d'encadrement, ces propositions ne remplacent pas la création d'un groupe supplémentaire.

Le bilan envisagé après un an de mise en œuvre du RIFSEEP sera donc essentiel pour évaluer si une révision du dispositif est nécessaire pour ce corps.